



RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU CERCLE MIXTE DE GENDARMERIE

Caserne Garin 107 rue d'Elbeuf 80000 AMIENS

NOTE ORGANISATION DE CHANTIER

PHASE DCE - SEPTEMBRE 2026

Maitrise d'ouvrage	Région de Gendarmerie Hauts de France – Division de l'appui opérationnel – Bureau de l'immobilier et du logement – Caserne Sénépart 201 Bd de Mons – Villeneuve d'Ascq – BP 187 – 59018 LILLE cedex
Maitrise d'œuvre	DSA architectes – 213 bd de la Liberté 59000 LILLE SIRETEC INGENIERIE – 15 av. Archimède 02100 SAINT QUENTIN AC2R BET cuisine – 3 bis du petit Robinson 78350 JOUY EN JOSAS

SERGA acoustique – 71 rue Desnouettes 75015 PARIS

TOPO SÉCURITÉ : Sécurisation des accès de la gendarmerie pendant les travaux

Ce document définit les règles strictes d'accès, de circulation et de comportement applicables à l'ensemble des entreprises extérieures intervenant au sein de la gendarmerie de AMIENS. La gendarmerie étant un **site opérationnel sensible**, la continuité du service public et la sécurité des infrastructures ne doivent en aucun cas être perturbées.

1. Phasing & Plan d'installation de chantier (PIC)

- **Zone de chantier étanche** : Délimitation physique obligatoire de la zone de travaux par des clôtures opaques de type Héras (hauteur minimum 2m) fixées solidement.
- **Signalétique claire** : Affichage visible dès l'extérieur indiquant l'accès spécifique « Chantier / Entreprises » pour éviter toute confusion avec l'accueil du public.
- **Zones interdites** : Les zones de vie de la gendarmerie (logements des familles, bureaux non concernés par les travaux, armurerie) sont strictement interdites d'accès. Tout besoin exceptionnel d'accès technique (ex: raccordement fluide) devra faire l'objet d'une demande écrite et d'un accompagnement obligatoire par un militaire.

2.

Contrôle des Accès du Personnel (Procédure Longue)

- **Criblage de sécurité (En amont)** : En raison de la durée du chantier (1 an), la liste nominative complète des ouvriers, chefs de chantier, et sous-traitants réguliers (avec pièces d'identité) doit être transmise **15 jours avant** leur première intervention pour enquête de sécurité.
- **Pointage quotidien** : Chaque matin, chaque intervenant doit badger ou émarger au poste de contrôle défini. Le port du badge « *Chantier - Entreprise* » est obligatoire et visible.
- **Visiteurs occasionnels** : Tout intervenant ponctuel non enregistré au préalable devra être annoncé 48h à l'avance et présenter une pièce d'identité à l'entrée.
-

3. Logistique, Véhicules & Livraisons

- **Planification des livraisons** : Pour éviter tout blocage des voies d'accès communes, les livraisons de matériaux lourds ou par camions toupies doivent être validées **48h à l'avance** avec le référent gendarmerie.
- **Stationnement réglementé** : Seuls les véhicules d'outillage indispensables ont accès à la zone technique du chantier. Les véhicules personnels des

compagnons doivent obligatoirement stationner sur le parking extérieur public ou civil dédié.

- **Sécurisation des véhicules** : Tout véhicule sur le site doit être verrouillé à clé dès que le conducteur s'en éloigne. Aucun outil ou matériel ne doit être visible ou accessible de l'extérieur.

4. Continuité Opérationnelle & Urgences

- **Priorité aux véhicules d'intervention** : Les voies de circulation des véhicules de gendarmerie sérigraphiés doivent rester **100 % libres de tout obstacle**, 24h/24 et 7j/7. Les engins de chantier ne manœuvrent jamais sur ces voies sans un homme de trafic au sol.
- **Préservation des réseaux** : Le site fonctionnant en continu, aucune coupure de fluide (eau, électricité, fibre/téléphone) n'est tolérée sans un préavis de **7 jours ouvrés** et une validation de la gendarmerie.

5. Règles de Vie & Confidentialité pendant 1 an

- **Droit à l'image & Confidentialité** : Interdiction stricte de prendre des photos, vidéos ou d'utiliser des drones (sauf autorisation écrite exceptionnelle pour le suivi de chantier). Interdiction de photographier les militaires, les véhicules de service ou le public.
- **Comportement** : Neutralité absolue requise. Les compagnons ne doivent pas engager de discussion avec le public présent dans la gendarmerie ni avec les familles logées sur place.
- **Propreté du site** : En raison de la cohabitation sur une longue durée (1 an), la zone aux abords immédiats du chantier doit être nettoyée quotidiennement pour maintenir l'image institutionnelle du site.

6. Contacts d'urgence & Référents

- **Référent Gendarmerie (Sécurité Site)** : A définir
 - **Maître d'œuvre / Conducteur de travaux** : **DSA architecte**
 - **Coordonnateur SPS (Sécurité)** : [Nom, Prénom] – [Téléphone]
 - **Numéro d'urgence interne** : a définir
-